

## L'AGIDD-SMQ, une expertise unique

Fondée en 1990, l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) lutte en faveur du respect de tous les droits humains et de leur exercice pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Elle regroupe, à titre de membres actifs, des groupes régionaux de promotion et de défense des droits en santé mentale et des groupes d'entraide ayant un mandat de promotion-vigilance. Elle rejoint également, à titre de membre sympathisant, tout organisme, regroupement ou comité d'usagers qui adhère à sa mission.

L'AGIDD-SMQ porte un regard critique sur le système psychiatrique et ses pratiques. Elle favorise, par son implication, à la fois la mise en oeuvre de pratiques alternatives et novatrices et le respect de l'exercice des droits.

Son action prend diverses formes : information et formations, mobilisation, prises de position publiques et politiques, organisation de colloques et diffusion de publications sur le respect des droits en santé mentale.

Depuis sa fondation, l'AGIDD-SMQ contribue à ce que les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale reprennent du pouvoir sur leur propre vie en rendant accessible toute l'information sur leurs droits et sur la médication en santé mentale.

## Comment recevoir la formation?

Vous pouvez obtenir tous les renseignements concernant les démarches à réaliser pour recevoir la formation en rejoignant l'AGIDD-SMQ.

### AGIDD-SMQ

4837, rue Boyer  
Bureau 210  
Montréal (Québec)  
H2J 3E6

Téléphone: 514 523-3443 • 1 866 523-3443

Télécopieur: 514 523-0797

Courriel: [info@agidd.org](mailto:info@agidd.org)

Site web: [www.agidd.org](http://www.agidd.org)

Facebook: [www.facebook.com/agidd.smq](http://www.facebook.com/agidd.smq)

## La promotion-vigilance :

Avec et pour moi...  
des pratiques à partager !



## La promotion-vigilance : Avec et pour moi... des pratiques à partager !



UNE FORMATION DE



AGIDD-SMQ

ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION  
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE  
DU QUÉBEC

## Origine du mandat de promotion-vigilance

Dans les années 1970 et 1980, un mouvement social alternatif en santé mentale émerge.

Ce mouvement prend racine dans la dénonciation des abus du système psychiatrique et le non-respect des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Progressivement, à partir d'une volonté de créer des lieux différents de l'hôpital psychiatrique, il se construit des endroits à taille humaine où les personnes sont vues comme des citoyens, citoyennes à part entière et où les pratiques visent l'appropriation du pouvoir individuel et collectif, la promotion et la défense des droits.

Au cours des trente dernières années, ce mouvement social a mené des actions et développé des pratiques alternatives qui reposent sur **trois piliers** :

- 1) Les **droits des personnes** ;
- 2) La mise en place d'espaces citoyens **ailleurs** que dans les établissements psychiatriques ;
- 3) L'élaboration de façons de voir et de faire **autrement** que celles en vigueur dans le système psychiatrique.



Depuis le début du mouvement alternatif en santé mentale, les groupes d'entraide regroupant les personnes vivant un problème de santé mentale ont «naturellement» assumé des fonctions de promotion et de vigilance au niveau des droits auprès de leurs membres.



Les personnes fréquentent souvent ces organismes quotidiennement et de manière soutenue. C'est le lieu où elles apprennent à prendre du pouvoir sur leur vie, à développer leur statut de citoyen à part entière et à s'approprier des connaissances essentielles au respect de leurs droits. La promotion-vigilance est un maillon indispensable du système intégré de promotion, de respect et de protection des droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Le mandat de promotion-vigilance est défini dans le *Cadre de référence*.

*Organisme de promotion, respect et défense des droits en santé mentale. Volet : Promotion et vigilance.* Plusieurs groupes d'entraide alternatifs en santé mentale adhèrent à ce document ministériel et sont membres de l'AGIDD-SMQ.

## Une formation basée sur l'éducation populaire autonome

### Les objectifs de la formation:

- \* Faire connaître la promotion-vigilance
- \* Susciter l'intérêt des personnes et des groupes envers la promotion-vigilance
- \* Alimenter la réflexion des personnes et des groupes à la promotion-vigilance
- \* Favoriser l'adhésion des groupes aux pratiques de promotion-vigilance

La promotion des droits vise d'abord à combler le manque d'information quant aux droits et recours et la vigilance est nécessaire si on veut maintenir une vision critique essentielle à l'évolution tant du réseau de la santé et des services sociaux, que des mécanismes prévus pour assurer le respect des droits et la qualité des services.

La formation «La promotion-vigilance: Avec et pour moi» est diffusée par deux personnes, dont l'une vit ou a vécu un problème de santé mentale et a fréquenté un groupe d'entraide. Elle se conforme aux principes de l'éducation populaire autonome.

### À qui s'adresse la formation:

- \* Groupe d'entraide en santé mentale
- \* Tout organisme communautaire et alternatif oeuvrant en santé mentale.
- \* Tout organisme d'action communautaire autonome intéressé par la promotion et la défense des droits en santé mentale.